

| PRÉPARATION À L'HABILITATION DU PERSONNEL REALISATION DES OPERATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE BE Manœuvre | |  |
|--|---|--|
| OBJECTIFS | PUBLIC | PRÉ-REQUIS |
| - Etre capable de mettre en application les prescriptions de sécurité lors de manœuvres d'ordre électriques. | Personnel amené à faire des manœuvres de matériel électrique, réarmer un disjoncteur, relais thermique... Mettre hors ou sous tension un équipement, une installation. | - Avoir les compétences techniques nécessaires - Pas de contre indication médicale |
| NOMBRE DE PARTICIPANTS : 1 personne uniquement | | |
| CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION Selon Norme NF C 18-510 | | |
| THÉORIE | | PRATIQUE |
| 1. Généralités <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des risques et incidence sur le comportement. - Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique. - Les personnes intervenantes, les ouvrages électriques. - Les opérations, les zones d'environnement, les documents écrits. - Les fonctions de l'appareillage, l'utilité des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages. 2. Opérations en basse tension <ul style="list-style-type: none"> - Les manœuvres en BT, évaluation des risques, procédures à mettre en œuvre. 3. La sécurité lors des opérations 4. Appareils électriques amovibles et portatifs à main dans le cadre des essais 5. Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique | | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en application pratique. - Manœuvres simples sur installations BT - Revue des dangers inhérents à ces différents équipements. |
| DURÉE MINIMUM | LIEU | ÉVALUATION DES CONNAISSANCES |
| 7 h / 1 jour | - En entreprise - En centre | Test théorique et évaluation pratique. |
| PÉDAGOGIE | | |
| <p>La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié ayant une pratique régulière des opérations énoncées dans la NF C 18-510. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentations de fabricants...) et de support stagiaire.</p> <p>Les moyens utilisés seront <u>les plus adaptés possibles</u> pour permettre de visualiser les risques et les mesures de prévention applicables.</p> <p>Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur maquette et armoire électrique de formation, contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.</p> <p>Pour les stages en entreprise : prévoir une salle de formation ainsi qu'une installation électrique sécurisée et adapté à la réalisation d'exercices et de tests pratiques (selon titre d'habilitation).</p> | | |
| VALIDATION DES ACQUIS | ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR | |
| A l'issue de la formation, si réussite aux évaluations, UCFE délivrera à l'employeur un avis pour l'habilitation du personnel et une attestation de stage. | EPI adapté pour la partie pratique : chaussures de sécurité, gants ... | |

Recyclage recommandé tous les 3 ans.

Les titres d'habilitations doivent être examinés au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire